

Direction départementale des territoires  
SEER- RDPF  
Cité administrative  
24024 Périgueux cedex  
Tél : 0553455666

**ARRÊTE INTERPREFECTORAL n° 24-2017-01-13-002**  
approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation de Bergerac

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine  
Préfet de la Gironde

La Préfète de la Dordogne

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation;

Vu l'arrêté du 21 mars 2012 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne;

Vu l'arrêté n° 2013-015 du 11 janvier 2013 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation (Tri) du bassin Adour-Garonne, dont le Tri Bergerac;

Vu l'arrêté n° 2014337-0002 du 3 décembre 2014 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne;

Vu l'arrêté du 11 mars 2015 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs délais d'arrêt et leurs objectifs;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation 2016 – 2021 du bassin Adour-Garonne;

Vu la lettre du 11 avril 2013 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de bassin, désignant le préfet de la Dordogne comme pilote pour la mise en œuvre de la réflexion sur la SLGRI de Bergerac;

Vu l'arrêté du préfet de la Dordogne du 13 avril 2016 portant désignation des parties prenantes de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation pour le territoire à risque important de Bergerac;

Vu l'avis favorable du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne du 8 décembre 2016, sur la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Bergerac;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Dordogne:

## ARRÊTE

**Article 1er** – La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Bergerac est approuvée.

**Article 2** – La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Bergerac est consultable à la préfecture de la Dordogne, à la direction départementale des territoires de la Dordogne, à l'établissement public territorial de bassin de la Dordogne Epidor ainsi que sur les sites internet <http://www.dordogne.gouv.fr>, <http://www.gironde.gouv.fr> et <http://www.eptb-dordogne.fr>.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Dordogne et de la Gironde et une copie sera notifiée à l'ensemble des parties prenantes de la stratégie.

**Article 4** – Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le directeur départemental des territoires de la Dordogne, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le

A blue ink signature consisting of several vertical and horizontal strokes, enclosed in a blue oval.

Pierre DARTOUT

Périgueux, le 03 JAN. 2017

A black ink signature with a long horizontal stroke at the end.

Anne-Gaëlle BALDOUIN-CLERC